

Égalité en matière de formation: notre conclusion

Derrière les défis et les mesures possibles se cachent de grandes questions, telles que:

Dans quelle mesure et comment les universités devraient-elles être internationales? L'internationalité est importante pour les universités dans les domaines de la recherche et de l'enseignement. Il y aurait là un potentiel d'ouvrir l'internationalité dans l'académie.

Dans quelle mesure les études supérieures devraient-elles être accessibles et quelle est leur importance pour le marché du travail? Actuellement, la Suisse a pour principe d'intégrer le plus rapidement possible les réfugié-e-s dans le monde du travail. Cette approche est sans aucun doute judicieuse, mais elle comporte également des risques: concurrence dans les emplois à bas salaires, manque de main-d'œuvre bien qualifiée et segmentation sociale en lien avec les chances de formation et de vie.

La Suisse a besoin de main-d'œuvre hautement qualifiée et il est judicieux de qualifier ceux qui possèdent le potentiel, qui vivent déjà dans le pays et qui y resteront en grande partie.

L'accès à la formation et l'égalité en matière de formation constituent un bien social qui doit sans cesse être renégocié. La situation difficile des réfugié-e-s n'en représente qu'une facette. D'autres étudiant-e-s (potentiel-le-s) sont également confronté-e-s à des obstacles. Un soutien, comme celui proposé par les initiatives présentées pour les étudiant-e-s réfugié-e-s, pourrait permettre de compenser quelque peu les conditions de départ inégales.

«J'aime apprendre, car c'est mon avenir. Je pense que c'est l'avenir de tout le monde. Mon souhait est de devenir une partie importante de la Suisse. Je n'ai pas envie de vivre sans faire quelque chose d'utile dans ma vie.»
(Partenaire d'interview, avec diplôme de bachelier, immatriculé à présent)

Lectures complémentaires

Informations sur l'accès aux hautes écoles pour les réfugié-e-s en Suisse de l'Union des Étudiant-e-s de Suisse:
perspektiven-studium.ch/fr/

Goastellec, Gaelle. «Refugees' Access to Higher Education». *Encyclopedia of International Higher Education Systems and Institutions* Pedro Teixeira et al. (eds.): 1–7. Dordrecht: Springer, 2018.

Kurt, Stefanie. «Der Zugang zu Bildung für geflüchtete Personen in der Schweiz». *Zeitschrift Recht der Jugend und des Bildungswesens* (eingereicht).

Rich, Anna-Katharina. «Asylerstantragsteller in Deutschland im Jahr 2015. Sozialstruktur, Qualifikationsniveau und Berufstätigkeit». Nürnberg: BAMF, 2016.

Schammann, Hannes und Christin Younso. «Studium nach der Flucht? Angebote deutscher Hochschulen für Studieninteressierte mit Fluchterfahrung». Hildesheim: Universitätsverlag, 2016.

Sontag, Katrin. «Highly Skilled Asylum Seekers: Case Studies of Refugee Students at a Swiss University». *Migration Letters* 15, no. 4 (2018): 533–544.



La mobilité des personnes hautement qualifiées vers la Suisse

Projet du «nccr – on the move»
Walter Leimgruber, Université de Bâle

L'encouragement récent de l'immigration des personnes hautement qualifiées s'explique avant tout par les besoins changeants de l'économie suisse. Toutefois, l'accès au marché du travail dépend non seulement du niveau de compétences des étrangers-ères, mais aussi de leur pays d'origine, de leur motif d'entrée et de leur spécialisation professionnelle. L'objectif de ce projet est de réfléchir sur la notion de migrant-e-s hautement qualifié-e-s en analysant 1) leur perception en Suisse, 2) leurs stratégies pour assurer leurs perspectives de vie et 3) leur influence sur la société.

en bref #9 se réfère à un sous-projet qui a étudié la situation d'étudiant-e-s réfugié-e-s potentiel-le-s.

Katrin Sontag, PostDoc et collaboratrice scientifique de l'Université de Bâle,
katrin.sontag@unibas.ch.

Le «nccr – on the move» est le Pôle de recherche national (PRN) consacré aux études sur la migration et la mobilité. Il s'est donné pour objectif de mieux comprendre l'interaction entre migration et mobilité et les phénomènes qui y sont liés en Suisse et au-delà. Il réunit des domaines de recherche relevant des sciences sociales, de l'économie et du droit. Géré par l'Université de Neuchâtel, le réseau inclut quatorze projets de recherche de dix universités suisses, soit les Universités de Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel et Zurich, ainsi que l'EPF de Zurich, le Graduate Institute de Genève, la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et la Haute Ecole Spécialisée du nord-ouest de la Suisse.

«en bref» fournit des réponses à des questions actuelles dans le domaine des migrations et de la mobilité – sur la base des résultats de la recherche qui ont été élaborés dans le cadre du «nccr – on the move». Les auteur-e-s assument la responsabilité de leurs analyses et leurs arguments.

Contact pour la série: Aldina Camenisch, responsable du transfert de connaissances, aldina.camenisch@nccr-onthemove.ch

nccr →
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch

Université de Neuchâtel,
Rue Abram-Louis-Breguet 2,
2000 Neuchâtel, Suisse

nccr →
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch

Katrin Sontag et Tim Harder

Quels obstacles rendent les études aux personnes en fuite et en requête d'asile difficiles?

en bref #9, décembre 2018

FNSNF

FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les Pôles de recherche nationaux (PRN) sont
un instrument d'encouragement du Fonds national suisse

Messages aux décideuses et décideurs

Les hautes écoles suisses ne sont que difficilement accessibles pour les étudiant·e·s réfugié·e·s. Les plus grands obstacles sont la reconnaissance de leurs prestations antérieures, le financement des études et la rareté des cours de langues abordables pour atteindre le niveau C1.

— Trouver, comprendre et relier les informations nécessaires représente un véritable défi et nécessite le recours au conseil individuel.

— Compte tenu du besoin de la Suisse en main-d’œuvre hautement qualifiée, l’accès à la formation supérieure pour les migrant·e·s résidant et pouvant rester dans le pays est important.

—

—

Ce que nous entendons par ...

...réfugié·e·s et personnes admises à titre provisoire
Sont reconnues comme réfugiées les personnes dont la demande d’asile a été acceptée. Elles obtiennent le permis B. Excepté les droits politiques, les réfugié·e·s reconnu·e·s jouissent des mêmes droits que les citoyen·ne·s suisses ; p. ex. le libre choix du lieu de résidence et le droit à l’aide sociale. Les personnes étrangères admises à titre provisoire bénéficient du permis F annuel (renouvelable). Elles ont droit à l’aide sociale (limitée). Leurs droits aux regroupement familial, permis de travail et lieu de résidence sont réduits.

...demandeurs·euses d’asile
Toute personne ayant déposé une demande d’asile en Suisse est considérée comme demandeuses d’asile. Elles bénéficient du permis N qui leur garantit un droit de séjour jusqu’à la décision. Après trois mois, un permis de travail peut leur être octroyé en fonction des exigences cantonales. Les demandeurs·euses d’asile sont transféré·e·s dans un canton après un séjour dans un centre d’enregistrement et de procédure.

Parmi les personnes fuyant leur pays, on trouve des jeunes qui viennent de terminer leur scolarité, qui ont déjà étudié quelques semestres ou qui ont même obtenu un diplôme universitaire. Lorsqu’elles essaient de continuer leurs études en Europe, elles sont confrontées à des obstacles, mais sont également soutenues par des étudiant·e·s et des universités locaux·ales. À quelles difficultés sont-elles confrontées et quelles mesures peuvent s’avérer particulièrement utiles ?

En Suisse, un débat politique est actuellement mené concernant les mesures pouvant être prises pour que les personnes réfugiées puissent être mieux intégrées dans le marché du travail. Le fait que leurs qualifications perdent souvent en valeur puisqu’elles ne sont pas reconnues fait également l’objet de discussions. Ce problème existe aussi dans le domaine de la formation. Au plus tard depuis 2015, lorsqu’un nombre important de personnes réfugiées de tous les groupes d’âge sont arrivées dans l’Europe entière et en Suisse, la problématique est devenue un défi d’au­ tant plus urgent et nécessite aujourd’hui des solutions.

En conséquence, de nombreuses initiatives bénévoles ont été lancées dans les universités européennes pour soutenir les réfugié·e·s intéressé·e·s par des études. La plupart de ces initiatives ont été créées par des étudiant·e·s, par exemple dans les universités de **Bâle**, de **Berne**, de **Zurich** ainsi qu’à l’École polytechnique fédérale de Zurich (**EPFZ**). Les administrations universitaires ont également développé des programmes, tels que l’**horizon académique** à Genève ou le **stage de découverte à Lucerne**.

En 2015, le niveau de formation des demandeurs·euses d’asile (auto-évaluations) a été analysé dans le cadre d’une étude menée par Rich : 17,5 % de l’ensemble des demandeurs·euses d’asile adultes ont déclaré avoir étudié dans une université (avec ou sans diplôme) et 20,4 % ont indiqué avoir terminé le degré secondaire. Le niveau de formation des demandeurs·euses d’asile en Suisse n’a pas été demandé systématiquement. L’intérêt témoigné aux initiatives mentionnées plus haut montre que l’admission à des études représente clairement un thème important pour de nombreux·ses réfugié·e·s.

Un grand nombre d’initiatives sont ouvertes de manière ciblée aux deman­deurs·euses d’asile et pas seulement aux réfugié·e·s reconnu·e·s, avec l’argument que les procédures d’asile durent souvent longtemps et représentent un temps d’attente difficile qui pourrait être mieux utilisé. Les interviews menées par nos soins avec les étudiant·e·s réfu­gié·e·s ont permis de mettre en évidence que l’attente (de cinq ans dans un des cas) est perçue comme décourageante et que les personnes interviewées étaient motivées à continuer ou à pour­suivre leur formation et à faire quelque chose d’utile. Le statut du demandeur d’asile apporte toutefois une complexité supplémentaire.

— « Apprendre, c’est mon avenir. Je n’ai pas envie de vivre sans faire quelque chose d’utile. »

À quels défis les étudiant·e·s sont-ils /elles confronté·e·s ?
L’admission aux études est décidée par les hautes écoles. La situation des demandeurs·euses d’asile et des réfugié·e·s dépend néanmoins d’une multitude de réglementations dans diffé­rents domaines de la vie, qui rendent les études difficiles, voire impossibles. Nous présenterons les principales réglemen­tations ci-après. À cela s’ajoutent souvent des circonstances personnelles et émo­tionnelles éprouvantes.

Reconnaissance des diplômes antérieurs
Certains diplômes ne sont reconnus qu’en lien avec l’examen suisse ECUS (Examen Complémentaire des Hautes Écoles Suisses). L’inscription doit être effectuée par une haute école. Les cours préparatoires nécessaires sont propo­sés par des instituts privés et sont, tout

comme l’examen, coûteux et longs, ce qui représente un grand obstacle pour le groupe des réfugié·e·s.

Connaissances préalables
Les connaissances linguistiques, le vocabulaire spécialisé et les connais­sances informatiques constituent des obstacles supplémentaires. Des connaissances linguistiques de haut niveau (C1–2) sont nécessaires pour faire des études. Toutefois, les cours ne sont pas toujours facilement accessibles. À Bâle, par exemple, l’association **«Offener Hörsaal»** prend en charge le financement des cours.

Financement des études supérieures
Les personnes concernées ne savent souvent pas comment financer leurs études. Tout comme pour les étu­diant·e·s suisses, l’aide sociale ne prend généralement pas en charge les frais de formation pour des études supérieures. Par ailleurs, les étudiant·e·s poten­tiel·le·s ne disposent pas forcément d’un permis de travail ou ne trouvent pas d’emploi malgré leur permis de travail et ne peuvent donc pas se financier leurs études. Les bourses dépendent de diffé­rents facteurs, notamment du statut de résidence. Les fonds et fondation privés représentent une autre possibilité.

Attribution du lieu de résidence
Comme on attribue un lieu de résidence aux demandeurs·euses d’asile, l’univer­sité la plus proche peut être distante ou les trajets trop chers. La couverture des frais peut être demandée. La personne doit toutefois savoir à qui s’adresser et comment procéder.

Accès aux informations
Pour les réfugié·e·s, les informations sont souvent difficiles à trouver et à relier. La situation est complexe, car la procédure d’asile, les dispositions rela­tives aux prestations sociales, les per­mis de travail, les bourses et l’admission aux universités jouent un rôle. Il n’existe que peu de centres de consultation qui couvrent l’intégralité de ces thèmes.

Les réfugié·e·s n’ont souvent pas connaissance du système de formation duale de la Suisse avec les métiers de formation, les hautes écoles spéciali­sées et les universités, car les systèmes de formation nationaux fonctionnent de manière très différente. Dans certains pays, des études sont par exemple nécessaires pour les professions soi­gnantes. Il convient donc de déterminer au préalable si des études universitaires

représentent la voie souhaitée ou si une voie alternative est plus judicieuse pour accéder à certaines professions.

« Les études représentent pour moi la seule chance de retrouver une partie de ma vie. Je ne sais pas si je peux obtenir un permis de travail, mais il est important pour moi de trouver une manière de financer mes études.»
(Partenaire d’interview, avec diplôme de bachelor, immatriculé à présent)

— « Les réglementations dans les différents domaines de la vie rendent souvent les études inaccessibles pour les demandeurs·euses d’asile et les réfugié·e·s. »

Initiatives existantes dans les universités
Des programmes ou des projets sont organisés dans de nombreuses uni­versités suisses et européennes par des étudiant·e·s bénévoles. Les offres comprennent le conseil, des cours de langue, la médiation de **«buddies»** (étudiant·e·s locaux·ales expérimenté·e·s qui accompagnent les réfugié·e·s), des activités culturelles ou l’accès à des cours comme auditeurs libres. Malheu­reusement, les prestations acquises par les auditeurs libres ne sont souvent pas reconnues lors d’une immatriculation ultérieure. L’initiative genevoise **horizon académique**, dans laquelle les presta­tions acquises sont prises en compte par l’Université de Genève au début des études, représente un contre-exemple intéressant.

L’immatriculation en elle-même reste néanmoins souvent difficile. À l’Univer­sité de Bâle par exemple, 40 personnes sont prises en charge chaque année dans les programmes de préparation depuis 2016 grâce à l’initiative **«Offener Hörsaal»**. Toutefois, seules deux à quatre personnes par an sont véritablement immatriculées pour les raisons mention­nées plus haut.

Ces programmes restent néanmoins dans tous les cas utiles. Ils transmettent non seulement des informations impor­tantes, mais offrent aux réfugié·e·s un environnement social ainsi que des pos­sibilités de relier les informations, ce qui peut également profiter aux étudiant·e·s bénévoles.

Le projet
Le projet de formation a été mené de janvier 2017 à juin 2018. Les auteur·e·s ont comparé la situation des étudi­ant·e·s réfugié·e·s potentiel·le·s dans une université en Suisse, en Allemagne et en France. Pour comprendre différen­tes perspectives, 3–4 réfugié·e·s, 1–2 bénévole, 1–2 représentant·e·s d’univer­sité et représentant·e·s de la ville ou des services sociaux / services d’intégration ont été interviewé·e·s. En outre, il et elle ont assisté à des réunions d’infor­mation, mené des entretiens informels et analysé les règlements et lois pertinents.

« Oui, je peux suivre des cours dans le cadre de l’initiative «Offener Hörsaal», mais il est surtout important pour moi de mieux comprendre la fonctionnent des universités en Suisse, de rencontrer des personnes et de nouer des contacts.»
(Partenaire d’interview, a fui son pays peu de temps avant la fin de ses études, non immatriculé)

Quelles mesures seraient utiles ?
Au niveau des universités, il semble judicieux d’an­crer le thème de manière structurelle, selon l’exemple de l’Univer­sité de Genève, et de concentrer toutes les informations dans un centre de consultation financé. A l’échelle suisse, des informations importantes sont aujourd’hui disponibles sur **perspektiven-studium.ch/fr**. Une promotion ou un ancrage institutionnel des initiatives bénévoles seraient également impor­tants dans le sens de la durabilité des programmes déjà en place. Au niveau des villes et des régions, des conseils personnels au cas par cas proposés par des services spécialisés cantonaux, comme dans les cantons de **Bâle-Ville** et des Grisons, ont fait leurs preuves. Ces derniers aident les réfu­gié·e·s à trouver une voie professionnelle adéquate ou une entrée possible dans le système de formation.

A l’échelle nationale, il serait judicieux de proposer et de financer des cours préparatoires et des cours de langues (jusqu’au niveau C1) dans les universités. En Allemagne, le programme **integra** propose par exemple un financement national de ce type de cours.

Une simplification des procédures d’ad­mission et de reconnaissance serait par­ticulièrement importante, ou, du moins, de mettre à disposition des fonds pour la préparation et l’examen ECUS.